

1
2

PROCES-VERBAL D'AUDITION

3 Audience du 24 août 2009 à 16h05 à OJIC

le maître

4 Est entendu : LASHGARI Alireza, né le 02.11.1956, aide-charpentier, chemin de
5 Boissonnet 83, à 1010 Lausanne

6 qui déclare : Je prends note que je suis entendu en qualité de témoin
7 dans le cadre de l'enquête instruite contre Hans ALTHAUS, André ROCHAT et Ana Filipa
8 FERREIRA CARDOSO HUGONNET. Vous m'avez donné connaissance des dispositions
9 légales relatives au témoignage et au faux témoignage. Je sais que je dois dire la vérité.

10 Le jour de l'accident, je suis arrivé vers 08h30 sur le chantier. **M. ROCHAT**
11 **ou Mme HUGONNET**, je suis incapable de me souvenir duquel, m'a demandé d'aller
12 **vérifier les poutres** dans une pièce de l'appartement situé au 1^{er} ou 2^{ème} à gauche. En
13 arrivant sur place, j'ai constaté que **les poutres et le plancher étaient en mauvais état** et
14 qu'ils devaient être remplacés. Une partie du plancher avait été déposée par l'un des
15 maçons. J'ai marché sur les poutres pour effectuer mon travail. Je n'ai pas posé le pied
16 entre les poutres. Je ne marche jamais entre des poutres si je ne sais pas de quoi est
17 constitué le sol. J'ai pris les mesures qu'il me fallait pour **commander de nouvelles pièces**
18 **à l'atelier de mon entreprise** puis je suis sorti. **J'ai averti les deux plâtriers, qui se**
19 **trouvaient dans la salle de bains juste à côté, qu'ils devaient cesser de travailler à cet**
20 **endroit.** J'ai également averti les deux maçons qui se trouvaient à cet étage qu'ils ne
21 devaient pas continuer le travail de dépose du plancher de la partie fragile qu'ils avaient
22 commencé la veille ou avant. **J'ai placé deux morceaux de bois que j'ai trouvé sur place**
23 **pour faire une croix barrant l'accès à cette partie de l'étage.** Je suis sûr d'avoir demandé à
24 **un responsable du chantier d'assurer la sécurité de cette partie du chantier**, soit en
25 mettant une barrière plus solide, soit en fermant la porte de l'étage. C'est un réflexe
26 professionnel de mettre des protections dès qu'il y a un danger. Je ne me souviens pas à

27 qui je me suis adressé. C'était peut-être à M. ROCHAT, à Mme HUGONNET, ou au chef
 28 des maçons. En ce qui me concerne, je n'avais pas assez de bois pour faire une
 29 protection correcte et je suis certain de m'être adressé à quelqu'un pour que le nécessaire
 30 soit fait. Comme je l'ai dit, la majeure partie du plancher avait déjà été enlevée à mon
 31 arrivée. J'ai soulevé les planches restantes pour constater l'état de la poutraison, puis je
 32 les ai reposées. Vous me dites que M. ROCHAT déclare qu'il est certain que le plancher
 33 était en place lorsqu'il est passé le matin. J'affirme qu'il avait été déposé en grande partie,
 34 sinon je n'aurais pas pu constater l'état de la poutraison.

35 Vers 09h00 – 09h30, j'ai quitté les lieux et j'ai changé de bâtiment.
 36 J'ai appris un peu plus tard que l'accident avait eu lieu. Je ne connais pas l'homme qui est
 37 tombé et je ne peux pas dire s'il fait partie des gens que j'ai évacués de l'appartement
 38 dont je viens de parler. Je ne sais pas non plus qui étaient les maçons qui se trouvaient
 39 sur place.

40 Pour vous répondre, je ne me souviens pas si les maçons ont posé
 41 ou non des panneaux de coffrage sur la zone dangereuse après mon passage. Je ne suis
 42 pas retourné pour regarder après avoir averti tout le monde du danger.

43 Je n'ai rien d'autre à ajouter.

44
 45
 46 Le juge d'instruction :



Le greffier :



Lu et confirmé :



Cette réponse a été faite par le greffier, le 24/06/2009, au juge d'instruction, M. [nom], au greffier, M. [nom], et au juge d'instruction, M. [nom].

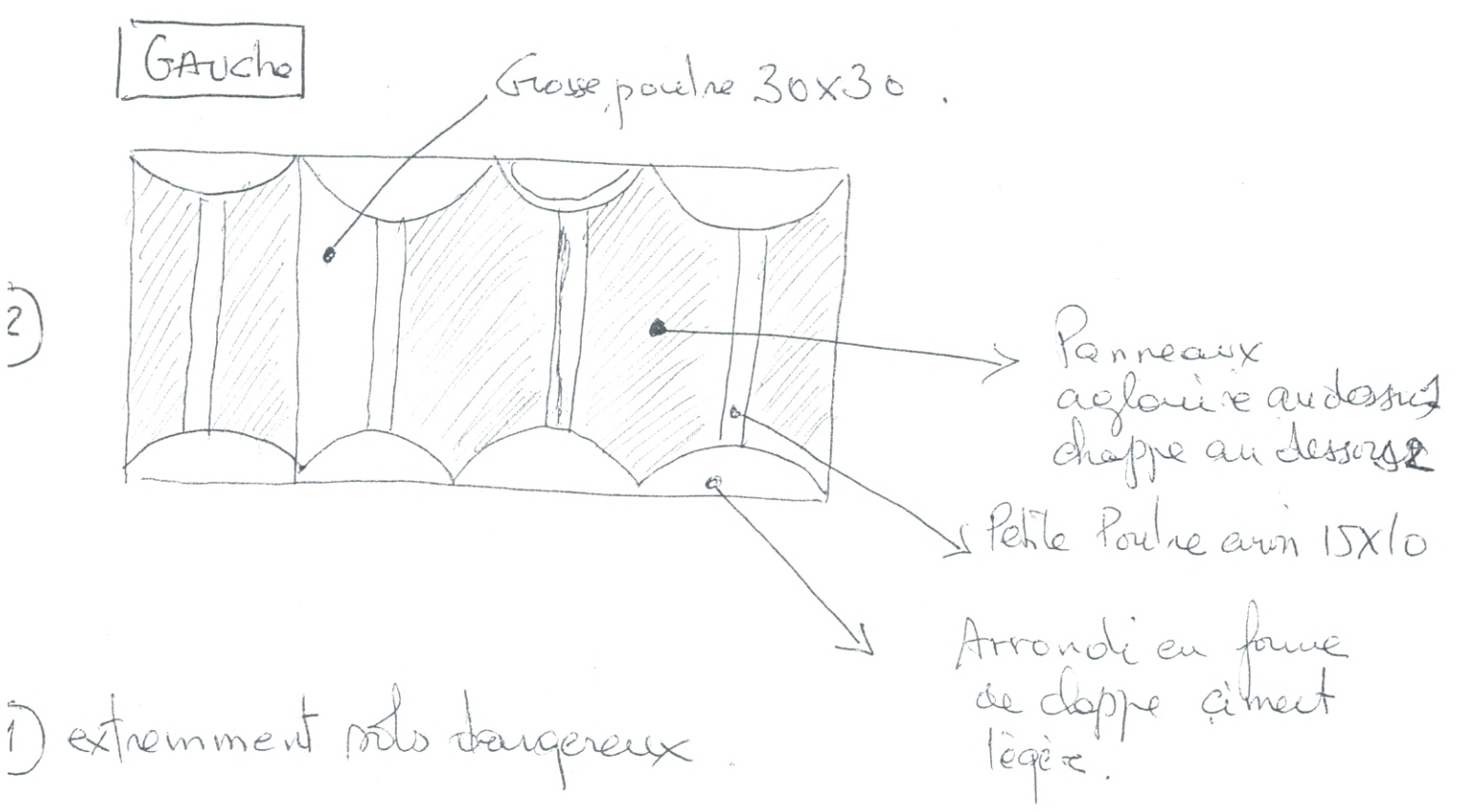
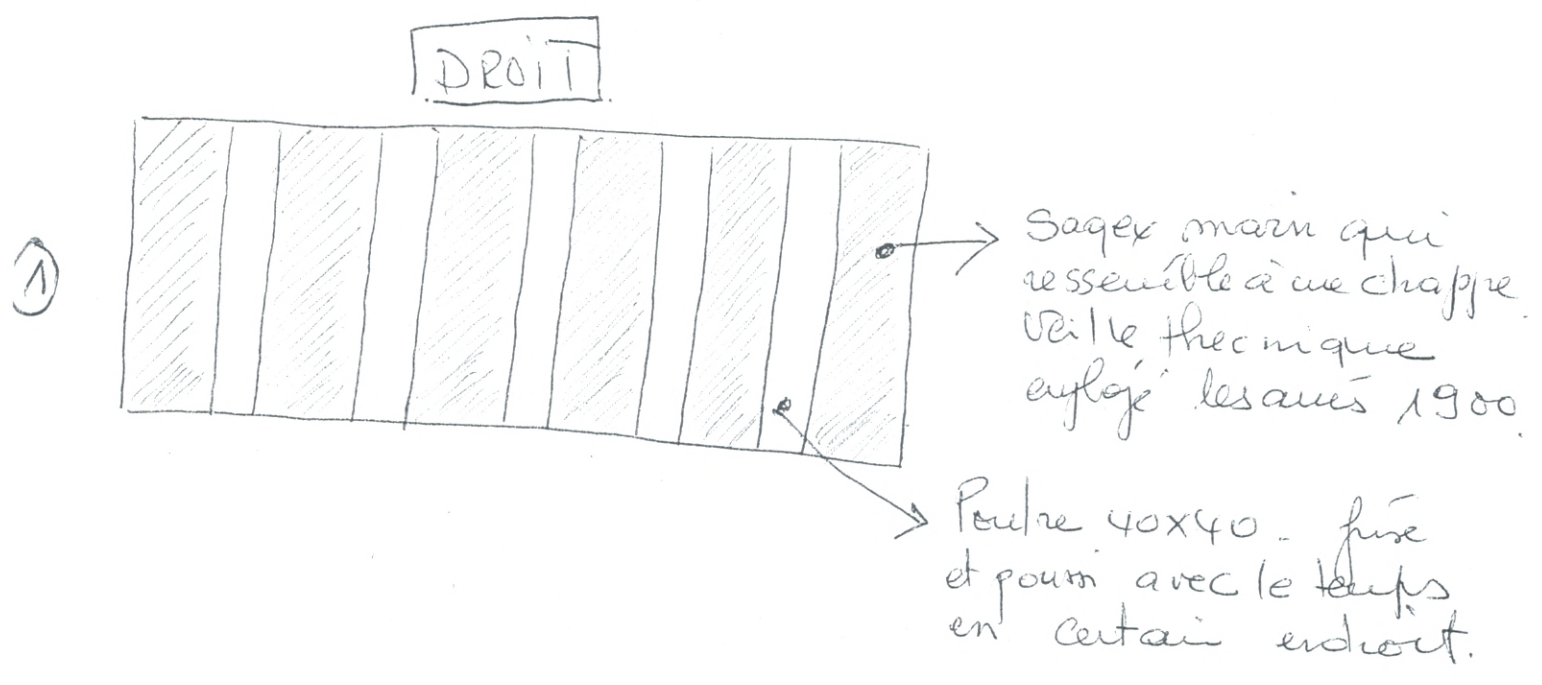
Le 24/06/2009, à 10h00, j'ai été informé par le greffier, M. [nom], que l'accident avait eu lieu.

Cela se passe dans le bâtiment [nom], au 24/30, à la fin de la nuit.

Je suis allé sur place et j'ai constaté l'état de la poutraison.

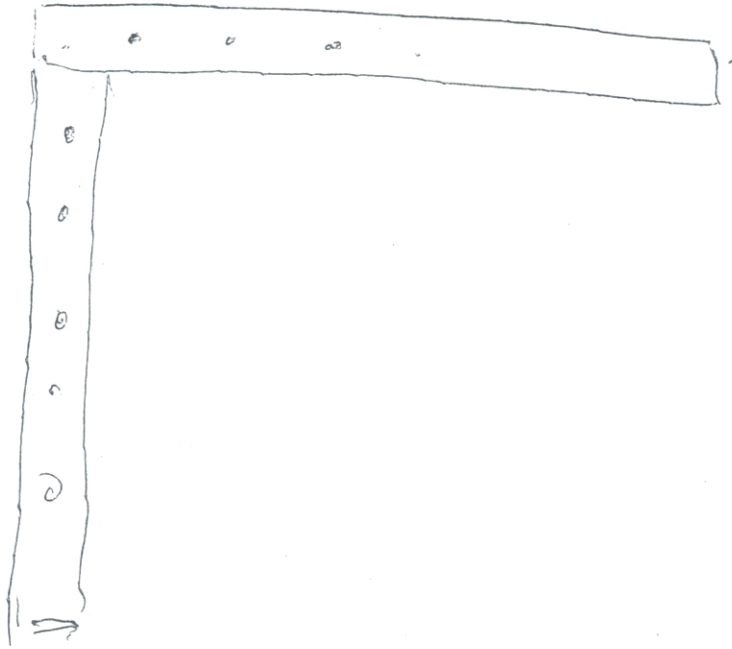
Cela se passe dans le bâtiment [nom], au 24/30, à la fin de la nuit.

état, des sols - côté droit, en montant les escaliers



1) extrêmement risqué dangereux

2) Moyennement dangereux



Gauche ariet.

